

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AGRORAT BRODI-3

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2022-0009

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0028103-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	16
5.1. Consignes d'utilisation	16
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	20
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	20
6. Autres informations	20

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AGRORAT BRODI-3

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Laboratorios Agrochem S.L.
	Adresse	C/Tres Rieres, 10 - Pol. Ind. Sud 08292 Esparreguera Espagne
Numéro de l'autorisation	BE2022-0009	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0028103-0000	
Date de l'autorisation	03/06/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	01/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LABORATORIOS AGROCHEM S.L.
Adresse du fabricant	C/Tres Rieres 10 - Pol. Ind. Sud 08292 Esparreguera - Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	C/Tres Rieres 10 - Pol. Ind. Sud 08292 Esparreguera - Barcelona Espagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	ACTIVA S.r.l.
Adresse du fabricant	Via Feltre, 32 20132 Milano Italie
Emplacement des sites de fabrication	Dr. TEZZA S.r.l. - Via Tre Ponti, 22 37050 S. Maria di Zevio Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0029

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..
Conseils de prudence	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>Ne pas respirer les poussières.</p> <p>Ne pas respirer les fumées.</p> <p>Ne pas respirer les gaz.</p> <p>Ne pas respirer les brouillards.</p> <p>Ne pas respirer les vapeurs.</p>

Ne pas respirer les aérosols.

Porter des gants de protection.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans un établissement ou une entreprise agréée, conformément à la réglementation en vigueur.

Éliminer le récipient dans un établissement ou une entreprise agréée, conformément à la réglementation en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage 1 – Souris domestiques et/ou rats bruns – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvénile</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adulte</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Juvénile</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: En boîtes d'appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâtage inviolables.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: Souris : boîtes d'appâts contenant 60 g de produit tous les 5 à 10 m ; Rats : boîtes d'appâts contenant 100 g de produit tous les 5 à 10 m.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Souris : boîtes d'appâts contenant 60 g de produit tous les 5 à 10 m. 60g d'appâts par poste d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage doit être de 5 à 10 m (5 m en cas de forte infestation et 10 m en cas de faible infestation).</p>

Rats: boîtes d'appâts contenant 100 g de produit tous les 5 à 10 m.
100g d'appâts par poste d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage doit être de 5 à 10 m (5 m en cas de forte infestation et 10 m en cas de faible infestation).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement maximal du paquet de 150 g.
Nombre de sachets conditionnés par emballage : jusqu'à 150 g
Grammes/kg d'appâts par sachet conditionné : sachets individuels de 10 g à 100 g.
Matériel d'emballage : sacs, sachets, seaux, tubes, bouteilles et sachets. Matériel: carton ou PE ou PP ou PET ou LDPE ou PET/PET MET/PE ou PET/ALU/PE ou PET/PE ou PA/ PE ou HDPE ou PVC

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir rubrique Mode d'emploi

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir rubrique Mode d'emploi

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir rubrique Mode d'emploi

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage 2-Rats bruns – grand public – extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adulte Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvénile
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: En boîtes d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans les stations d'appâtage inviolables.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats : boîtes d'appâts contenant 100 g de produit tous les 5 à 10 m Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats: boîtes d'appâts contenant 100 g de produit tous les 5 à 10 m 100g d'appât par poste d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage doit être de 5 à 10 mètres (5 m en cas de forte infestation et 10 m en cas de faible infestation)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximal du paquet de 150g. Nombre de sachets conditionnés par emballage : jusqu'à 150g Grammes/kg d'appâts par sachet conditionné : sachets individuels de 10g à 100g. Matériel d'emballage : sacs, sachets, seaux, tubes, bouteilles et sachets. Matériel: carton, PE ou PP ou PET ou LDPE ou PET / PET MET / PE or PET / ALU / PE ou PET / PE ou PA / PE ou HDPE ou PVC.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des zones non inondables.
- Remplacer les appâts si les postes d'appâtage où ils se trouvent ont été endommagés par l'eau ou souillés par des saletés.
- Les postes d'appât doivent être visités seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, et au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier si l'appât est bien absorbé, si les postes d'appât sont intacts et pour retirer les cadavres de rongeurs. Recharger les appâts si nécessaire.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir rubrique Mode d'emploi

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir rubrique Mode d'emploi

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Usage 3- Souris domestiques – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adulte Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Juvénile
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: En boîtes d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâtage inviolables, en sachets ou en grains en vrac.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Souris: boîtes d'appâts contenant 60 g de produit tous les 5 à 10 m
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Souris : boîtes d'appâts contenant 60 g de produit tous les 5 à 10 m
60g d'appâts par poste d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage doit être de 5 à 10 mètres (5 m en cas de forte infestation et 10 m en cas de faible infestation).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3 kg.
Nombre de sacs conditionnés par emballage : jusqu'à 30 kg.
Grammes/kg d'appâts par sachet conditionné : sachets individuels de 10g à 60g.
Matériel d'emballage : sacs, sachets, seaux, tubes, bouteilles et sachets. Matériel: carton, PE ou PP ou PET ou LDPE ou PET / PET MET / PE ou PET / ALU / PE ou PET / PE ou PA / PE ou HDPE ou PVC.
De plus, le produit peut être fourni sous forme de grains en vrac directement à l'intérieur de l'emballage secondaire mentionné ci-dessus. Dans ce cas, la taille maximale du paquet est de 10 kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement, et au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier si l'appât est bien absorbé, les postes d'appâtage sont intacts et pour retirer les cadavres de rongeurs. Recharger l'appât si nécessaire.
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir rubrique Mode d'emploi

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Usage 4 – Rats bruns – professionnels – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adulte

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Juvenile

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: En boîtes d'appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâtage inviolables, en sachets ou en grains en vrac

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rat: boîtes d'appâts avec 100g de produit tous les 5 à 10 m
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Rat: boîtes d'appâts avec 100g de produit tous les 5 à 10 m
100g par poste d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage doit être de 5 à 10 mètres (5 m en cas de forte infestation et 10 m en cas de faible infestation).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3 kg.
Nombre de sacs conditionnés par emballage : jusqu'à 30 kg.
Grammes/kg d'appâts par sachet conditionné : sachets individuels non tissés de 10g à 100g.
Matériel d'emballage : sacs, sachets, seaux, tubes, bouteilles et sachets. Matériel: carton, PE ou PP ou PET ou LDPE ou PET / PET MET / PE ou PET / ALU / PE ou PET / PE ou PA / PE ou HDPE ou PVC.
De plus, le produit peut être fourni sous forme de grains en vrac directement à l'intérieur de l'emballage secondaire mentionné ci-dessus. Dans ce cas, la taille maximale du paquet est de 10 kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appât doivent être visités seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, et au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier si l'appât est bien absorbé, si les postes d'appât sont intacts et pour retirer les cadavres de rongeurs. Recharger les appâts si nécessaire.
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir rubrique Mode d'emploi

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Usage 5 – Souris domestiques et/ou rats bruns – professionnels – extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adulte

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Juvénile

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adulte

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique

	Stade de développement: Juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: En boîtes d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâtage inviolables, en sachets ou en grains en vrac.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats : boîtes d'appâts avec 100 g de produit tous les 5-10 m ; Souris : boîtes d'appâts avec 60 g de produit tous les 5 à 10 m. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats: boîtes d'appâts avec 100 g de produit tous les 5 à 10 m 100g d'appât par poste d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage doit être de 5 à 10 mètres (5 m en cas de forte infestation et 10 m en cas de faible infestation). Souris : boîtes d'appâts avec 60 g de produit tous les 5 à 10 m. 60g d'appât par poste d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale entre les postes d'appâtage doit être de 5 à 10 mètres (5 m en cas de forte infestation et 10 m en cas de faible infestation).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3 kg. Nombre de sacs conditionnés par emballage : jusqu'à 30 kg. Grammes/kg d'appâts par sachet conditionné : sachets individuels de 10 g à 100 g. Matériel d'emballage : sacs, sachets, seaux, tubes, bouteilles et sachets. Matériel: carton ou PE ou PP ou PET ou LDPE ou PET / PET MET / PE or PET / ALU / PE ou PET / PE or PA / PE ou HDPE ou PVC. De plus, le produit peut être fourni sous forme de grains en vrac directement à l'intérieur de l'emballage secondaire mentionné ci-dessus. Dans ce cas, la taille maximale du paquet est de 10 kg.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques (par exemple, pluie, neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des zones non inondables.
- Les postes d'appâtage doivent être visités [pour les souris - au moins tous les 2 à 3 jours] [pour les rats - après seulement 5 à 7 jours] après le début du traitement et au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier si l'appât est bien accepté, si les postes d'appâtage sont intacts et pour enlever les cadavres de rongeurs. Recharger l'appât si nécessaire.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui ont été altérés par l'eau ou contaminés par des saletés.
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- - Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes de drainage d'eau, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Usage 6 - Souris domestiques et/ou rats bruns – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adulte Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvénile Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adulte Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Jvénile
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: En boîtes d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâtage inviolables, en sachets ou en grains en vrac

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats : boîtes d'appât avec 100-200 g par poste d'appât
Souris : boîtes d'appât avec 60-100 g par poste d'appât
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Rats: boîtes d'appâts avec 100-200 g par poste d'appât
Souris: boîtes d'appâts avec 60-100 g par poste d'appât

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3 kg.
Nombre de sacs conditionnés par emballage : jusqu'à 30 kg.
Grammes/kg d'appâts par sachet conditionné : sachets individuels de 10g à 200g.
Matériel d'emballage : sacs, sachets, seaux, tubes, bouteilles et sachets. Matériel: carton ou PE ou PP ou PET ou LDPE ou PET / PET MET / PE ou PET / ALU / PE ou PET / PE ou PA / PE ou HDPE ou PVC
De plus, le produit peut être fourni sous forme de grains en vrac directement à l'intérieur de l'emballage secondaire mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le conditionnement maximal du paquet est de 10 kg.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques pertinent

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Dans la mesure du possible, avant le traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et leurs environs) de la campagne de lutte contre les rongeurs
- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventif (par exemple, boucher les trous, retirer toute nourriture et boisson dans la mesure du possible) pour améliorer l'absorption du produit et réduire la probabilité de réinfestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et enlever les rongeurs morts pendant le traitement à intervalles fréquents, conformément aux recommandations fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.
- Ne pas utiliser le produit comme appât permanent pour la prévention des infestations de rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans les traitements par appâts pulsés.
- Ce produit ne doit être utilisé qu'à l'intérieur et dans des endroits qui ne sont pas accessibles aux enfants ou aux animaux non ciblés.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Usage 7 – Souris domestiques et/ou rats bruns – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adulte Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Juvénile Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adulte Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Juvénile
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: En boîtes d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des stations d'appâtage inviolables, en sachets ou en grains en vrac. Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans les terriers.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats : boîtes d'appât avec 100-200 g par poste d'appât Souris : boîtes d'appât avec 60-100 g par poste d'appât Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats : boîtes d'appâts avec 100-200 g par poste d'appât Souris : boîtes d'appâts avec 60 à 100 g par poste d'appât Terrier : 200 g d'appâts par terrier uniquement à l'intérieur des stations d'appât

	inviolables
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimal de 3 kg. Nombre de sacs conditionnés par emballage : jusqu'à 30 kg. Grammes/kg d'appâts par sachet conditionné : sachets individuels de 10g à 200g. Matériel d'emballage : sacs, sachets, seaux, tubes, bouteilles et sachets. Matériel: carton ou PE ou PP ou PET ou LDPE ou PET / PET MET / PE ou PET / ALU / PE ou PET / PE ou PA / PE ou HDPE ou PVC De plus, le produit peut être fourni sous forme de grains en vrac directement à l'intérieur de l'emballage secondaire mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le conditionnement maximal du paquet est de 10 kg.

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les postes d'appâtage dans des zones non inondables.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui ont été altérés par l'eau ou contaminés par des saletés.
- Enlever le produit restant à la fin de la période de traitement (sauf en cas d'application directe sur les terriers).
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non ciblées et des enfants.
- Couvrir ou bloquer l'entrée des terriers appâtés pour réduire les risques de rejet et de déversement de l'appât.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Dans la mesure du possible, avant le traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et leurs environs) de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventif (par exemple, boucher les trous, retirer toute nourriture et boisson dans la mesure du possible) pour améliorer l'absorption du produit et réduire la probabilité de réinfestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et enlever les rongeurs morts pendant le traitement à intervalles fréquents, conformément aux recommandations fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.
- Ne pas utiliser ce produit comme appât permanent pour la prévention des infestations de rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser ce produit dans les traitements par appâts pulsés.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes de drainage d'eau, veillez à éviter tout contact de l'appât avec l'eau.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Usage 8 –Rats bruns – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Espaces extérieurs ouverts et décharges

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adulte

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Juvénile

Domaine d'utilisation

Extérieur

Espaces extérieurs ouverts
Décharges extérieures

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: En boîtes d'appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi, à utiliser dans des postes d'appâtage inviolables, en sachets ou en en vrac.
Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans les terriers.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Rats : boîtes d'appât avec 100-200 g par poste d'appât ; terrier : 200 g d'appât par terrier
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Rats: boîtes d'appât avec 100-200 g par poste d'appât
Terrier : 200 g d'appât par terrier uniquement à l'intérieur de postes d'appâtage inviolables.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.
Nombre de sacs conditionnés par emballage : jusqu'à 10 kg.
Grammes/kg d'appât par sachet conditionné : sachets individuels de 10 g à 200g.
Matériel d'emballage : sacs, sachets, seaux, tubes, bouteilles et sachets. Matériel: carton ou PE ou PP ou PET ou LDPE ou PET / PET MET / PE ou PET / ALU / PE ou PET / PE ou PA / PE ou HDPE ou PVC
De plus, le produit peut être fourni sous forme de grains en vrac directement à l'intérieur de l'emballage secondaire mentionné ci-dessus.

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placer les postes d'appâtage dans des zones non inondables.
- Remplacer les appâts dans les postes d'appâtage qui ont été endommagés par l'eau ou souillés par des saletés.
- Enlever le produit restant à la fin de la période de traitement (sauf en cas d'application directe sur les terriers)
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non ciblées et des enfants.
- Couvrir ou bloquer l'entrée des terriers appâtés pour réduire les risques de rejet et de déversement de l'appât.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Dans la mesure du possible, avant de commencer le traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et leurs environs) de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et enlever les rongeurs morts pendant le traitement à intervalles fréquents, conformément aux recommandations fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.
- Ne pas utiliser ce produit comme appât permanent pour la prévention des infestations de rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser ce produit dans les traitements par appâts pulsés.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes de drainage d'eau, veillez à éviter tout contact de l'appât avec l'eau.

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir rubrique Mode d'emploi

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir rubrique Mode d'emploi

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Grand public:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toute autre information accompagnant le produit ou celles fournies au point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, il convient d'envisager des méthodes de lutte non chimiques (pièges, par exemple).
- Enlever la nourriture facilement accessible aux rongeurs (par exemple, les céréales renversées ou les déchets alimentaires). En outre, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement. En effet, cela perturbe la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- Les points d'appât doivent être placés à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a été observée (par exemple, les voies de déplacement, les sites de nidification, les parcs d'alimentation, les trous, les terriers, etc.).
- Dans la mesure du possible, les points d'appât doivent être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les points d'appât hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux de ferme et des autres animaux non ciblés.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces denrées.
- Ne pas placer les postes d'appât près des systèmes d'évacuation des eaux où ils peuvent entrer en contact avec l'eau.
- Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ni fumer. Se laver les mains et la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.

Professionnels:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toute autre information accompagnant le produit ou celles fournies au point de vente avant de l'utiliser.
- Effectuer une étude préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur place afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- Enlever la nourriture facilement accessible aux rongeurs (par exemple, les céréales renversées ou les déchets alimentaires). En outre, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement. En effet, cela perturbe la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- Le produit doit être utilisé uniquement dans le cadre d'un système de lutte intégrée contre les parasites (IPM), comprenant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager des mesures de contrôle préventif (par exemple, boucher les trous, retirer toute nourriture et boisson dans la mesure du possible) pour améliorer l'absorption du produit et réduire la probabilité de réinfestation.
- Les points d'appât doivent être placés à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a été précédemment observée (par exemple, les voies de déplacement, les sites de nidification, les parcs d'alimentation, les trous, les terriers, etc.).
- Dans la mesure du possible, les postes d'appâtage doivent être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent pas être déplacés ou ouverts (voir section 5.3 pour les informations à indiquer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une notice expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire par l'anticoagulant, ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être mise à disposition à côté des appâts.
- L'appât doit être fixé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné hors du poste d'appât.
- Placer le produit hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie et de ferme et des autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui sont en contact avec ces éléments.
- Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ni fumer. Se laver les mains et la peau directement exposée après utilisation du produit.
- Si l'absorption de l'appât est faible par rapport à la taille apparente de l'infestation, envisager de déplacer les points d'appât et de changer de formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts sont encore consommés et aucune diminution de l'activité des rongeurs n'a pu être observée, il faut déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable qu'il y ait des rongeurs résistants. Il faut donc envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, lorsqu'il est disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également d'utiliser des pièges comme mesure de contrôle alternative.
- Retirer les appâts restants ou les postes d'appât à la fin de la période de traitement.
- Appât en sachets : Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Grains en vrac : Placer l'appât dans le poste d'appâtage en utilisant un dispositif de dosage. Prévoir des méthodes pour minimiser la poussière (par exemple, un essuyage humide).

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toute autre information accompagnant le produit ou celles fournies au point de vente avant de l'utiliser.- Effectuer une étude préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur place afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- Enlever la nourriture facilement accessible aux rongeurs (par exemple, les céréales renversées ou les déchets alimentaires). En outre, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement. En effet, cela perturbe la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée contre les parasites (IPM), comprenant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les points d'appât doivent être placés à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a été observée (par exemple, les voies de déplacement, les sites de nidification, les parcs d'alimentation, les trous, les terriers, etc.).
- Dans la mesure du possible, les points d'appât doivent être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent pas être déplacés ou ouverts (voir section 5.3 pour les informations à indiquer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une notice expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire par l'anticoagulant, ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être mise à disposition à côté des appâts.
- L'appât doit être fixé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné hors du poste d'appât.
- Placer le produit hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie et de ferme et des autres animaux non

ciblés.

- Placer les postes d'appâtage à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces denrées.

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans la notice du produit).

- Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ni fumer. Se laver les mains et la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- La fréquence des visites de la zone traitée doit être laissée à la discrétion de l'opérateur, selon les résultats de l'enquête menée au début du traitement. Cette fréquence doit être conforme aux recommandations fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.

- Si l'absorption de l'appât est faible par rapport à la taille apparente de l'infestation, envisager de déplacer les points d'appât et de changer de formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts sont encore consommés et aucune diminution de l'activité des rongeurs n'a pu être observée, il faut déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable qu'il y ait des rongeurs résistants. Il faut donc envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, lorsqu'il est disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également d'utiliser des pièges comme mesure de contrôle alternative.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât

- Appât en sachets : Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât

- Grains en vrac : Placer l'appât dans le poste d'appâtage en utilisant un dispositif de dosage. Prévoir des méthodes pour minimiser la poussière (par exemple, un essuyage humide).

5.2. Mesures de gestion des risques

Grand public:

- Envisager des mesures de contrôle préventif (par exemple, boucher les trous, retirer toute nourriture et boisson dans la mesure du possible) pour améliorer l'absorption du produit et réduire la probabilité de réinfestation.
- Ne pas utiliser les rodenticides anticoagulants comme appâts permanents (par exemple pour prévenir une infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité des rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que :
Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage inviolables (par exemple "utiliser uniquement dans des postes d'appâtage inviolables").
- Les utilisateurs doivent étiqueter correctement les postes d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du SPC (par exemple, "étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit").
- Ce produit doit permettre d'éliminer les rongeurs en 35 jours. L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement recommander qu'en cas d'efficacité insuffisante à la fin du traitement (c'est-à-dire si l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appeler un service de lutte contre les nuisibles.
- Rechercher et éliminer les rongeurs morts pendant le traitement, au moins à la même fréquence que les postes d'appât sont inspectés.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Professionnels:

- Dans la mesure du possible, avant le traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et leurs environs) de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et retirer les rongeurs morts à intervalles fréquents pendant le traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que :
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, "réservé aux professionnels").
Le produit doit être utilisé dans des points d'appât inviolables (par exemple, "utiliser uniquement dans des points d'appât inviolables").
- Les utilisateurs doivent étiqueter correctement les postes d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du SPC (par exemple, étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit).
- Ce produit doit permettre d'éliminer les rongeurs en 35 jours. L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement recommander qu'en cas d'efficacité insuffisante à la fin du traitement (c'est-à-dire si l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appeler un service de lutte contre les nuisibles.
- Ne pas laver les postes d'appât avec de l'eau entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Dans la mesure du possible, avant le traitement, informer les passants éventuels de la campagne de lutte contre les rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit doit être fourni uniquement à des utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées, titulaires d'une certification attestant de leur conformité aux exigences de formation applicables (par exemple, "réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées").
- Ne pas utiliser dans les zones où une résistance à la substance active peut-être suspectée.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans une évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner différents anticoagulants de puissance comparable ou plus faible à des fins de gestion de la résistance. En cas d'utilisation en alternance, envisager d'utiliser un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appât couverts et protégés entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être décalés, peuvent inclure des saignements de nez et des saignements de gencives. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses et du sang dans les selles ou les urines.

- Antidote : Vitamine K1 administrée uniquement par du personnel médical/vétérinaire.
- En cas :
 - d'exposition cutanée, laver la peau à l'eau puis à l'eau et au savon.
 - de contact avec les yeux, toujours vérifier l'absence de lentilles de contact et les retirer, rincer les yeux avec un liquide de rinçage ou de l'eau, garder les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes.
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le Centre Antipoisons (tel: 070 245 2457) et montrer l'emballage ou l'étiquette du produit [insérer les informations spécifiques au pays]. Contacter un vétérinaire ou le Centre Antipoisons (tel: 070 245 2457) en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations spécifiques au pays].
- Les stations d'appât doivent être étiquetées avec les informations suivantes : "ne pas déplacer ou ouvrir" ; "contient un rodenticide" ; "AGRORAT BRODI-3 ou numéro d'autorisation BE2022-0009" ; "Brodifacoum" et "en cas d'incident, appeler un centre antipoison 070 245 245".
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été consommé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]. L'utilisation de gants est recommandée.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le récipient fermé et à l'abri de la lumière directe du soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : deux ans

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action différé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues, utiliser des gants ou des outils tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.

Exigences post-autorisation:

- Essai de stabilité à long terme dans les 2 ans.